

**MyShareSCPI**  
Société civile de placement immobilier à capital variable  
Siège social : 15, place Grangier - 21000 DIJON  
834 460 156 RCS Dijon

Le mercredi 11 juin 2025 à 14 h 30, les associés de MyShareSCPI, Société Civile de Placement Immobilier, se sont réunis en Assemblée Générale à caractère ordinaire et extraordinaire dans les locaux d'ATLAND VOISIN situés 40 avenue George V à PARIS (8e), salle du Conseil au 7e étage, suivant avis de convocation publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 26 mai 2025 (n°63) et par courrier postal ou électronique (pour les associés ayant donné préalablement leur accord) adressé à chaque associé en date du 26 mai 2025.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Philippe IFERGANE, en sa qualité de Président de la Société de Gestion MY SHARE COMPANY accompagné de Monsieur Etienne WICKER en sa qualité de Directeur général.

Madame Lydie HOAREAU, est désignée comme secrétaire.

Le bureau ainsi constitué, constate que les associés qui ont exprimé leurs votes représentent :

- au titre de l'assemblée générale ordinaire : 119.900 parts (dont 24.004 parts pour les votes par correspondance et 95.896 parts pour les pouvoirs au Président), sur un total de 2.167.225 parts.
- au titre de l'assemblée générale extraordinaire : 162.764 parts (dont 36.624 parts pour les votes par correspondance et 132.140 parts pour les pouvoirs au Président), sur un total de 2.167.225 parts.

Les quorums nécessaires, soit 25 % pour une assemblée ordinaire et 50% pour une assemblée extraordinaire, n'étant pas atteints, l'assemblée n'a pu valablement délibérer, conformément aux dispositions de l'article L.214-103 alinéa 2 du Code monétaire et financier.

L'Assemblée Ordinaire et Extraordinaire, se tiendra donc, sur deuxième convocation, le mercredi 18 juin 2025 à 14 h 30 dans les locaux d'ATLAND VOISIN, situés 40 avenue George V à PARIS (8e), **salle Smile Place au 7<sup>e</sup> étage**, pour délibérer sur le même ordre du jour, suivant avis de convocation paru le 11 juin 2025 au BALO n° 70.

Le Président rappelle, que sur deuxième convocation, aucun quorum n'est nécessaire, les décisions étant prises à la majorité des associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance.

La séance est levée à 15 h 00 et le présent procès-verbal a été signé par les membres du bureau.

Le Président

Philippe IFERGANE  
11 juin 2025 | 17:20:44 CEST

DocuSigned by:  
**Philippe IFERGANE**  
89087CE6420048F...

La Secrétaire

Lydie HOAREAU  
20 juin 2025 | 11:09:28 CEST

DocuSigned by:  
*Lydie HOAREAU*  
9C5DDD0337EB461...